



## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CNFPT POUR 2022-2027 VIENT D'ÊTRE APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Lors du **Conseil d'Administration du 26 janvier**, le projet d'établissement a été validé à l'unanimité. Valérie **TURKI** et Jean-Michel **WEISS** représentaient la **FA-FPT**, lors de cette séance organisée uniquement en visio.

Ce projet s'articule autour de cinq axes prioritaires :

- Un CNFPT fédérateur, partenaire et promoteur de la pertinence de l'action publique locale
- Accompagner les collectivités pour répondre aux grands enjeux publics locaux
- Garantir un égal accès à la formation et à une offre de qualité
- Accompagner les projets et les évolutions professionnelles des agents
- Un établissement engagé avec un modèle économique adapté et évolutif

Jean-Michel **WEISS** a exposé la position de la **FA-FPT** :

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les administrateurs,*

*Vous nous avez pleinement associé à l'élaboration du projet d'établissement, qui va fixer les orientations qui guideront les activités du CNFPT de 2022 à 2027. La **FA-FPT** se félicite de la méthode que vous avez déployée pour sa conception.*

*Outre les réunions des commissions au sein du CNO, l'organisation de réunion en bilatéral et le séminaire CNO/CA ont permis de faire évoluer ce texte pour aboutir à la version finalisée qui nous est présentée ce jour.*

*Les orientations proposées, et les valeurs qu'il véhicule sont largement partagées. Ainsi, l'établissement pourra amplifier ses actions, au service d'une égalité d'accès des agents à une formation de qualité et l'ensemble du territoire.*

*Je profite de cette occasion, pour saluer le travail des 2500 agents du CNFPT qui vont avoir la charge de déployer ces orientations pendant les 5 prochaines années.*

*Nous avons noté qu'à l'unanimité le CNO a approuvé ce texte.*

La **FA-FPT** retient quelques points forts dans ce projet d'établissement et notamment cette volonté de faire du CNFPT la maison des territoriaux. Elle se félicite de l'accord trouvé pour le financement de l'apprentissage même si elle restera vigilante sur ce sujet sensible.

La **FA-FPT** restera vigilante aussi concernant l'accès à la formation des agents de catégorie C, et le maintien en nombre suffisant des séances en présentiel.

La **FA-FPT** restera vigilante aussi concernant l'accès à la formation des agents de catégorie C, et le maintien en nombre suffisant des séances en présentiel.

L'organisation de cette séance en visio m'oblige à faire court et je ne voudrais pas être trop redondant par rapport aux interventions des autres organisations syndicales.

Je vais terminer mon propos pour noter les clarifications dans le cadre du financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et remarquer l'engagement de l'établissement dans la mise en place des centres de formations spécifiques pour les agents de la filière « sécurité police municipale ».

Pour cela, la **FA-FPT** s'est réunie en bureau fédéral la semaine dernière et à l'unanimité il a été décidé de voter favorablement à ce projet d'établissement qui conduira à la destinée du CNFPT auquel nous sommes tant attachés jusqu'à la fin de la mandature en 2027. Pour cela, elle rappelle la nécessité de réclamer le retour des 1% pour lui permettre de continuer de parfaire la formation des 1,9 million d'agents territoriaux.

En conclusion, merci M. le Président auquel j'associe pleinement votre équipe mais aussi l'ensemble des agents qui ont travaillé à vos côtés sur ce projet.

*Les enjeux de demain se gagnent dès aujourd'hui !*

